

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20/01/2022

Date de convocation : 12/01/2022	Conseillers en exercice : 14
Date affichage : 25/01/2022	Conseillers présents : 13

Présents : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUISSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, SOARES DIAS JOSE, LOPEZ MAGALI, DUBOIS ARNAUD, ROULLAND MARIE-CLAUDE, VERGNOLLE NATHALIE, LEBLATIER DIDIER, VAN DEN OSTENDE PASCALE, TEILLAC GERARD.

Absent excusé : SCANDELLA ERIC,

Mr José SOARES DIAS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

- Grange du Pujol : esquisse du projet
- Terrain aire de camping-car.
- Convention médecine du travail
- Rémunération des agents recenseurs
- Divers

N°2022-01-01 : grange du Pujol : esquisse du projet

Le conseil municipal, après examen de l'esquisse et à l'unanimité,

- Valide le projet présenté,
- Souhaite poursuivre la démarche, et déposer une demande de permis de construire,
- Charge Mr le maire de faire faire un chiffrage du projet,
- Autorise Mr le maire à signer et à déposer un permis de construire pour le compte de la commune concernant le projet de restauration et aménagement de la grange du Pujol, ainsi que tout document nécessaire à l'obtention de cette autorisation

N°2022-01-02 : camping-car Park

Le conseil municipal, à 11 voix pour et 2 voix contre, se prononce en faveur de ce projet, et charge Mr le Maire de poursuivre la démarche, de faire finaliser l'étude d'implantation pour demander des devis de VRD, et de demander à CCP de proposer une convention de gestion de cette aire.

N°2022-01-03 : convention médecine du travail

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTENT** les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

N°2022-01-04 rémunération des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A l'unanimité,

• **Valide La création de 2 postes** d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population de 2022.

• **Décide que l'agent recenseur du district 4** percevra la somme de 966 € brut

Et **celui du district 5** qui est un peu plus grand percevra 1068 € brut pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2022.

Divers

- L'unité d'aménagement va récupérer les écluses provisoires qui sont devant le camping.
Quels aménagements prévoir pour réduire la vitesse ?

- Un food-truck va stationner près de la boulangerie le mardi et le vendredi du 18 h à 21 h.